

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 octobre 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 38

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET , Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Guillaume DUJARDIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Bertrand GOSSET, Christine SALMON a donné à Nicolas BARAY, Jacky GODARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, François REPEL, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Monsieur Bertrand GOSSET a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20251008-9 : DEV_ECO_DEMARRAGE CONSULTATION PROPRIETAIRES ET OCCUPANTS - IZAE

Visas et motivations

- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat et résilience portant notamment sur la sobriété foncière
- Vu la délibération 20221123-14 concernant la préparation de l'inventaire des zones d'activités économiques et la possibilité de faire appel à l'accompagnement d'une structure extérieure.
- Considérant la convention pour la réalisation des inventaires des zones d'activités signée en date du 4 juillet 2023 en partenariat avec la CCI Caen Normandie et un certain nombre de communautés de communes Calvadosienne dont Pré-Bocage Intercom.
- Considérant la nécessité pour Pré-Bocage Intercom de rendre un inventaire de zone d'activités économique avant la fin d'année 2025.

Contexte

L'inventaire des zones d'activités économiques (IZAE) est un outil territorial facilitant la connaissance de l'état de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et/ou aéroportuaire.

Il permet de renseigner en particulier, pour chaque zone d'activité économique (ZAE) concernée :

- L'état parcellaire des unités foncières composant la ZAE, dont la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone ;
- Le taux de vacance de la ZAE.

Cet inventaire est établi sur son territoire par l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique, après consultation des propriétaires et occupants de ces zones. Il est actualisé au moins tous les 6 ans.

Un partenariat a été établi en 2023 par le biais d'une convention avec la CCI Caen Normandie, visant à bénéficier de son soutien pour la constitution du dossier. Cette convention prévoit la mise à disposition d'outils, notamment SIG et des données de l'Observatoire des zones d'activités.

Depuis plusieurs mois, un travail collaboratif a été mené avec la CCI pour élaborer cet inventaire, qui est désormais prêt à être mis à disposition des propriétaires et occupants via une consultation.

Objectifs

La consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques du territoire de Pré-Bocage Intercom sera réalisée comme suit :

Cette consultation consistera en la mise à disposition de l'inventaire à l'accueil de Pré-Bocage Intercom, situé au 31 rue de Vire, pendant une période minimale de 30 jours, aux horaires d'ouverture. La consultation est actuellement prévue entre le lundi 27 octobre et le 28 novembre 2025.

Les propriétaires et occupants seront informés par plusieurs canaux de communication :

- Le site internet de Pré-Bocage Intercom
- Les réseaux sociaux de Pré-Bocage Intercom

Il est, également, envisagé de proposer aux correspondants des journaux locaux de rédiger un article présentant l'inventaire et la consultation, soit en amont, soit pendant la période concernée.

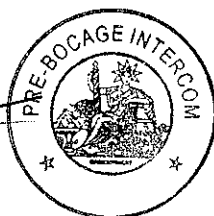
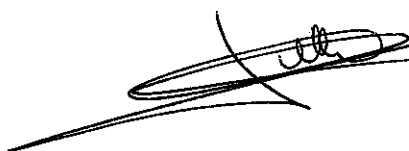
À l'issue de cette consultation, un bilan sera présenté aux différentes instances (Commission développement économique, bureau communautaire et conseil communautaire) et fera l'objet d'une délibération pour acter la finalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques du territoire.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le lancement officiel de la consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités économique du territoire
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Bertrand GOSSET



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20251008-20251008-9_DEL-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025